

## ABONNEMENT

Sauf	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

## INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3<sup>e</sup> page.

SAUMUR, 15 AVRIL

## Sujet de conférence

Sous ce titre. NOUVELLES CONSPIRATIONS. Le *Courrier de Saumur* attaque vivement l'alliance des ralliés et des modérés sur le terrain constitutionnel.

C'est son droit, bien qu'il soit plus simple et surtout plus franc de tenir ce langage aux électeurs : Vous savez combien il est désagréable de renoncer à l'assiette au beurre, quand on l'a tenue pendant longtemps ; il serait donc très aimable à vous de nous la laisser, et c'est dans ce but que nous continuerons à solliciter votre appui.

Mais où l'organe opportuniste outrepassa ses droits, à moins qu'il ne veuille se moquer de ses électeurs, c'est quand il ajoute :

« Ce bloc entartré ne dit rien qui vaille au suffrage universel qui saura bien reconnaître les siens. Il a bien reconnu les curés, les royalistes et les bonapartistes dans le Panama, il saura bien distinguer entre les vrais et les faux convertis. »

Jusqu'ici personne ne s'était douté que les Balaout, Rouvier, Clémenceau, Cornélius Herz, Arton — nous en passons et des meilleurs — fussent des royalistes, des curés et des impérialistes.

Est-ce pour développer cette thèse que le conférencier vient à Saumur ? Elle aurait du moins le mérite de la nouveauté et, soutenue sur un ton humoristique et paradoxal par le spirituel député de la Seine, elle aurait certainement du succès.

Et dire qu'il y a des gens qui n'ont que ce mot à répéter cinquante mille fois par an : *Jésuitisme et Cléricisme*.

*Opportunisme et Jésuitisme* ne riment-ils pas aussi bien et ne marchent-ils pas encore mieux ensemble ?

JEAN DASSY.

## INFORMATIONS

## LE CONFLIT BUDGÉTAIRE

C'est sans doute jeudi prochain que le gouvernement sera entendu par la commission sénatoriale des finances sur les points réservés du budget de 1893.

A ce propos, notons que la question qui est à l'étude, au sujet de la loi des finances de 1894 et des garanties d'intérêts, consiste à examiner si, pour le service de ces garanties, il n'y aurait pas lieu de se servir d'obligations trentenaires.

## AU CONSEIL DES MINISTRES

Dans le conseil des ministres d'aujourd'hui, le général Loizillon fera connaître comment sera conduite l'enquête administrative qu'il a résolue, on le sait, de faire sur l'administration de la guerre au point de vue des conditions dans lesquelles s'est passée l'affaire Turpin. C'est le général Loizillon qui paraît devoir diriger lui-même cette enquête, en s'adjoignant au besoin quelques auxiliaires choisis parmi

ceux de ses subordonnés qui n'ont été mêlés à l'affaire à aucun degré.

LE 1<sup>er</sup> MAI A PARIS

Vingt délégations partiront des mairies des vingt arrondissements qui porteront leurs revendications aux députés et conseillers municipaux.

Après quoi, les vingt délégations se réuniraient pour en former une seule qui se rendrait au Palais-Bourbon.

La veille, une grande réunion publique sera donnée à la Maison du Peuple.

## AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le ministre de l'intérieur reçoit, en ce moment, un certain nombre de préfets auxquels il donne ses instructions, tant au point de vue politique que social.

Avant la rentrée des Chambres, paraîtra un mouvement administratif.

## L'AFFAIRE TURPIN

Le général Ladvocat a fait remettre à M. de Freycinet une lettre lui demandant de rectifier ou d'expliquer les propos qu'ils auraient tenus à son égard au cours d'une conversation avec un rédacteur de *l'Événement* et que ce journal a reproduits dans son numéro du 13 avril.

## LES MUNICIPALITÉS SOCIALISTES

Les municipalités socialistes ont l'intention de célébrer le 1<sup>er</sup> mai comme un jour férié et d'organiser des réjouissances populaires.

## CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE

Il est probable que les élections pour le renouvellement du Conseil général de la Seine seront fixées au 7 mai prochain. Les ballottages auront lieu le 14 mai.

## L'EXPLOSION DU RESTAURANT VÉRY

A la suite de la Cour d'assises, après la signature, le verdict rendu, François dit Francis a été immédiatement conduit à la Conciergerie. La levée d'érou et les formalités nécessitées par les réglemens n'ont pris fin qu'à onze heures vingt-cinq minutes. C'est à ce moment que Francis a franchi le seuil de la prison.

La police, craignant qu'une manifestation ne se produisît en faveur de l'anarchiste, avait fait garder les abords de la prison par de nombreux agents en bourgeois.

Peine inutile. D'ailleurs, car une douzaine de *compagnons* à peine, la femme et le fils de Francis, s'étaient seuls rendus devant la Conciergerie.

Francis, entraîné par sa femme et ses amis, regagne à pied son domicile.

## ÉCOLE POLYTECHNIQUE

La liste d'inscription pour l'admission au concours pour l'École Polytechnique en 1893 est close ; il y a 836 candidats, parmi lesquels François Carnot, fils du Président.

Il y a quelques jours, avons-nous dit, ce jeune homme élit ajourné à l'an prochain par le conseil de révision pour faiblesse de constitution ; comment, en si peu de temps, a-t-il

pu être admis à concourir pour l'École Polytechnique, pour laquelle le même examen corporel est exigé ? Serait-ce qu'étant assez fort pour l'École, il l'est trop peu pour affronter la caserne ? Quoi qu'il en soit, ces deux décisions contradictoires peuvent justement étonner.

## LA DISSOLUTION DU REICHSTAG

On assure que M. de Caprivi, au dernier rapport qu'il a fait à l'empereur, lui a présenté un décret de dissolution du Reichstag, lui demandant de le signer avant son départ pour l'Italie.

Guillaume II s'y serait refusé disant qu'il ne pouvait ordonner la dissolution par télégramme.

Le bureau du Reichstag prend toutes ses dispositions en vue de la dissolution à laquelle on s'attend pour le 5 mai.

## LES ETATS-UNIS ET LES NIHILISTES

Le Sénat des Etats-Unis a voté un traité d'extradition avec la Russie stipulant :

« L'extradition de tous ceux qui sont accusés d'un attentat contre la vie du Czar ou d'un membre de sa famille, par voies de fait aussi bien que par participation à une conspiration ayant pour but un pareil attentat. »

## Chronique Locale

## ET DE LOUEST

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 15 AVRIL

Observations de M. DAVY, opticien  
Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		+ 17°
Ce matin, à 8 h.		+ 7°
Midi,	761 <sup>m/m</sup>	+ 14°
Hausse	» <sup>m/m</sup>	
Baisse	2 <sup>m/m</sup>	
Température minima de la nuit		+ 2°

Nous avons l'honneur d'informer nos lecteurs que nous allons mettre en recouvrement les quittances des abonnements de 1892 et de ceux commencés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1893.

Le *Courrier de Saumur* le prend d'un peu haut. Avant de nous reprocher un article de locale non signé, il aurait dû regarder dans sa collection et s'assurer que les signatures, dans cette partie du journal, brillent par leur rareté.

Il n'est pas d'usage de signer un article de locale, à moins qu'il ne contienne quelque attaque personnelle, et nous n'avons jamais attaqué la personne de M. Lockroy, comme M. Desgenais l'allègue fausement.

Nous avons au contraire dégagé sa personne et celle de M. Allain-Targé des autres personnalités du Panama, tout en affirmant que la majorité à laquelle ils ont appartenu nous paraissait suffisamment jugée pour que les électeurs fussent en droit de désirer une autre politique et d'autres hommes pour la diriger.

Le *Courrier* en juge autrement, libre à lui, ses excellents amis Clémenceau, Rouvier, Floquet, Freycinet, sont des modèles de pa-

triotisme et de délicatesse, c'est son avis ; mais ce n'est pas celui de tout le monde.

Qu'il défende toute la gent panamiste, s'il le veut, ou qu'il abandonne, comme il le dit, cette boue dans laquelle ont sombré des hommes chers à son cœur, nous attaquons toujours un gouvernement qui a transformé le pays en pâture et n'est même pas capable de lui donner la loi la plus nécessaire, celle des finances.

L'homme qui a écrit le « libelle » peut se dire aussi honnête homme que M. Desgenais et mettre aussi bien que lui sa signature au bas d'un article. Il est prêt à le lui prouver.

D'ailleurs, s'il tenait à le savoir, il n'avait qu'à se présenter à notre bureau et il l'aurait connu.

Et maintenant, que celui qui parle de « pur jésuitisme » nous dise où et quand il a fait la rectification, qui s'imposait, au sujet du récit fantaisiste, paru dans son journal, d'une entrevue entre M. de Soland, député de Maine-et-Loire, et M<sup>r</sup> Mathieu ?

Il y a des cas où il convient d'être modeste et surtout convenable.

Nous comprenons qu'il déplaie souverainement au *Courrier* de se voir démasquer à l'avance, et sa colère prouve que nous avons touché juste ; seulement nous le prions de passer sa mauvaise humeur ailleurs que sur notre dos.

JEAN DASSY.

## PUR JÉSUITISME

Il nous semble qu'il y avait déjà quelque temps que le *Courrier* s'était servi de l'épithète ; mais cette fois-ci ça le démangeait trop et, vlan ! il nous l'a lâchée.

Comme il était embarrassé, l'organe du gouvernement, dont le mutisme est si persistant dans les questions municipales, a trouvé le prétexte d'un article non signé, comme si cela ne lui arrivait jamais. Farceur !

Mais le véritable motif de l'élucubration du *Courrier* est tout autre et ses inspirateurs laissent trop facilement percer le dépit de s'être laissé démasquer.

Certainement, cher confrère, M. Lockroy ne vient à Saumur que pour M. Allain-Targé, et, malgré l'esprit et l'éloquence du conférencier, il ne lui évitera pas la veste à laquelle certains républicains pourraient bien travailler. A bon entendeur, salut !

Quant à la boue du Panama, cher confrère, nous comprenons fort bien que vous ne vouliez pas nous suivre sur ce terrain... glissant, mais non usé, et nous répétons encore une fois que M. Lockroy, s'il veut traiter cette question, le fera dans le sens que nous disions et qui a fort embarrassé notre confrère au point de nous foudroyer de son « pur jésuitisme ».

## Amateurs Vélocipédistes Saumurois

Sortie officielle du dimanche 16 avril. — Course au Clocher

On nous communique la note suivante :

« La Commission invite tous les Membres, sans exception, à assister à cette course qui aura plutôt le caractère d'une réunion amicale que d'une course proprement dite. Elle sera

suivie d'un lunch offert par la Société, à l'arrivée.

» Prière de se munir de la carte de sociétaire.

» Rendez-vous au *Café du Commerce*, à 6 heures du matin.

» 1<sup>er</sup> prix, une médaille d'argent ;

» 2<sup>e</sup> prix, un candrier bronze ciselé ;

» 3<sup>e</sup> prix, un cent de cartes de visite ;

» 4<sup>e</sup> prix, une surprise.

» La Société a fixé, en outre, la course de fond de 100 kilomètres, au 18 juin. Plusieurs prix en espèces seront décernés aux premiers arrivants.

» Le brevet de l'*Union Vélocipédique de France* récompensera ceux qui auront fait le parcours en moins de six heures. »

#### Ecole de Cavalerie

Dans la liste des sous-officiers de cavalerie déclarés admissibles à l'examen d'instruction militaire, nous remarquons, parmi ceux du 9<sup>e</sup> corps d'armée, les noms suivants :

M. Crussol, maréchal des logis à l'Ecole d'application de cavalerie ;

M. Danloux du Mesnil, maréchal des logis à l'Ecole d'application de cavalerie ;

M. Demonchy, maréchal des logis chef à l'Ecole d'application de cavalerie.

#### Conseil général de Maine-et-Loire

Séance du 13 avril 1893

##### LE HANNETONNAGE

Le vœu du Comité agricole de Nurtal au sujet du mode de destruction des hannetons revient encore aujourd'hui devant le Conseil général. M. le préfet a soumis à M. l'inspecteur la proposition de M. de Blois sur le rôle à jouer dans cette destruction par les instituteurs et leurs élèves. M. l'inspecteur a répondu qu'il ne pouvait qu'encourager ses subordonnés à s'employer dans ce sens, mais seulement aux heures de congé, sans préjudice du travail ordinaire.

Après une discussion entre MM. de la Bourdonnaye, rapporteur, de Gennevraye, de Blois et Bodinier sur le plus ou moins fondé de l'intervention des instituteurs en cette occasion, le Conseil adopte les conclusions du rapport en ce qui concerne le prix de 0 fr. 40 par double décalitre de hannetons détruits, et la manière dont devront être réglés, à ce sujet, les comptes avec les communes.

##### LES BOUILLEURS DE CRU

M. de la Bourdonnaye présente un vœu pour le maintien du privilège des bouilleurs de cru. Ce vœu est approuvé par le Conseil.

##### CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le Conseil donne acte des communications de M. le préfet sur la suite apportée par M. le ministre des travaux publics aux vœux émis pour obtenir des améliorations dans le service

d'exploitation des chemins de fer d'intérêt général. Sur la proposition de M. Grignon, il est décidé que ces mêmes vœux seraient de nouveau formulés à la session d'août.

##### LIGNE DE SAUMUR A CHOLET

Au sujet du chemin de fer d'intérêt local de Saumur à Cholet, M. Besnard, rapporteur, indique les différentes modifications apportées au tracé primitif, et, sur l'avis de la commission, approuve les conclusions du rapport de M. le préfet.

##### LIGNE DE MONTREUIL-BELLAY A PARTHENAY

A propos du projet d'établissement d'un chemin de fer à voie étroite entre Parthenay et Montreuil-Bellay par Argenton-Château, M. Grignon propose, au nom de la commission, de décider que le département ne contribuerait pas aux dépenses de cette ligne projetée, en raison des charges déjà suffisantes qu'il avait chez lui.

M. Gigot entame une discussion et essaie de faire ressortir l'utilité de ce nouveau projet pour le commerce de la contrée. Mais M. Grignon, appuyé de M. Richou, maintient fermement les conclusions avancées, qui finalement sont ratifiées par le Conseil.

##### Incendie à St-Martin-de-la-Place

Dans la nuit du 11 au 12, le feu s'est déclaré dans un hangar, situé au lieu dit Gué-d'Arcis, commune de Saint-Martin-de-la-Place et appartenant au sieur Cosnard, propriétaire à Saint-Lambert-des-Lévées.

Les pertes qui s'élèvent à 450 francs sont couvertes par une assurance.

##### Camp du Ruchard

Par décision ministérielle du 9 avril 1893, M. le commandant Lemaire de Montfaut, major au 421<sup>e</sup> régiment d'infanterie, a été désigné pour commander l'Ecole régionale de tir du camp du Ruchard, en remplacement de M. le chef de bataillon Branchery, décédé.

Par décision ministérielle du 13 avril, M. le général de brigade Olivier est maintenu, à titre définitif, dans le commandement de la 3<sup>e</sup> brigade de cuirassiers, à Tours.

##### Vœu du Conseil général

Le Conseil général de la Vienne, malgré l'opposition du préfet, a émis un vœu invitant le Gouvernement à changer en amnistie la grâce de Turpin.

##### Terrible drame à Angers

Jendi, vers midi, un soldat du 135<sup>e</sup> régiment d'infanterie se plongeait son sabre-baïonnette dans la gorge, rue du Cornet, n° 5.

C'est un nommé Georges Maugras, dont nous avons eu déjà occasion de parler, il y a quelques mois, pour une tentative de désertion, à la suite de laquelle il fut arrêté dans un mariage, pendant la cérémonie religieuse.

Voici, d'après ce qu'on raconte, comment se serait passé le dernier fait :

Maugras avait quitté son corps depuis un jour, et aussitôt ses camarades s'étaient préoccupés de le rechercher, espérant le découvrir avant qu'on puisse le poursuivre comme déserteur. Or, avant-hier, un sergent apprenait qu'il était avec une jeune fille rue du Cornet.

Aussitôt le sergent se rendit à l'endroit désigné, où il trouva le malheureux presque à l'agonie, étendu sur son lit, avec sa baïonnette plongée dans la gorge...

Le sergent, sans perdre son sang-froid, retira promptement l'arme ensanglantée, et courut avertir M. le commissaire du 1<sup>er</sup> arrondissement. Celui-ci envoya aussitôt prévenir les chefs militaires ; il était environ 1 heure et ce n'est que vers 3 heures que l'on envoya chercher le moribond pour le transporter à l'hôpital.

Le médecin ne croit pas, malgré l'hémorragie qui a été abondante, que les jours du blessé soient en danger.

##### Conseil de guerre de Tours

###### INSOUMISSION

Le nommé Gonard, Victor, 33 ans, employé de commerce, soldat réserviste de la classe 1879, est poursuivi pour insoumission.

Il n'a pas répondu le 10 octobre 1891 à un ordre de route qui lui avait été adressé pour aller faire sa période d'instruction.

C'est un mauvais sujet qui a subi onze condamnations pour vagabondage, abus de confiance, etc.

L'accusé déclare regretter les faits qui l'amènent devant le Conseil de guerre.

Gonard, qui est très intelligent et qui connaît, paraît-il, plusieurs langues vivantes, soulève à plusieurs reprises l'hilarité du conseil et du public par ses amusantes réponses.

Reconnu coupable avec circonstances atténuantes, Gonard est condamné à six mois de prison.

##### État civil de la ville de Saumur

###### NAISSANCE

Le 13 avril. — Marie-Madeleine-Victoire-Thérèse Landormy, rue de la Chouetterie.

###### DÉCÈS

Le 14 avril. — Jeanne-Françoise Marchaisseau, veuve de Pierre-François Fichou, journalière, 64 ans, rue Beaurepaire.

###### La gelée

De plusieurs points des environs de Saumur, on nous informe que la gelée de cette nuit a fait des dégâts considérables, surtout dans les terrains bas.

Jusqu'à ce jour, le vent avait protégé les jeunes pousses contre les gelées qui se faisaient sentir ; mais cette fois, le vent a fait défaut, et les rayons du soleil levant ont brûlé tout ce qu'ils ont rencontré.

##### POLICE CORRECTIONNELLE DE SAUMUR

Audience du 13 mars

Le tribunal, à l'audience des flagrants délits, condamne à six jours de prison la jeune Lavieille, qui était allée l'autre jour demander un asile aux gendarmes et que ceux-ci avaient mise en état d'arrestation pour vagabondage. Cette femme qui était partie sur le triard, dans le but de se faire admettre dans quelque maison de tolérance, subira donc un petit retard à la réalisation de cette singulière espérance.

Audience du 14 mars

L'audience débute par la condamnation de deux vagabonds, Doussot et Perrat, qui ont compliqué leur cas par le vol d'une paire de bottines, ce qui a du reste motivé leur arrestation. Le premier se voit appliquer quatre mois et le second quinze jours de prison.

###### Echos de chasse

Le sieur Courant, sabotier à Saumur, qui avait été pris, le 18 janvier dernier, comme l'un d'autres, en train de se livrer à la chasse aux alouettes et à celle des petits oiseaux, n'avait pas encore été touché par l'assignation lancée à la suite du procès-verbal que les gendarmes avaient dressé contre lui à cette époque. Aussi n'est-ce qu'à cette audience qu'il comparait pour se voir infliger une amende de 16 francs.

###### Délits de pêche

Change nent de décors : les frimas ont passé, les beaux jours sont revenus et c'est le moment de se livrer à la pêche, tant il est vrai qu'il y en a pour tous les goûts, en notre bon pays de France. Seulement il faut se conformer aux règlements et l'on sait qu'ils poussent épais dans notre pays. C'est pour les avoir dédaigné que MM. Maitreau, père et fils, et Dubreuil, de Bagnoux, qui ont pêché la nuit, avec un engin prohibé, par dessus le marché, attrapent chacun 30 fr. d'amende.

Le sieur Rochet, qui pêchait dans le Thouet, le jour de Pâques, ignorait aussi ce règlement qui exige que la ligne de main soit tenue à la main et non posée à terre, quand on pêche sur certains cours d'eau. Vingt francs d'amende le graveront sans doute dans sa mémoire.

20 francs d'amende également à Louis Rouaud, pour infraction à la loi sur la pêche.

Louis Panneau, journalier à Montreuil-Bellay, a été surpris en train de guetter les brochets avec un fusil. D'une voix qui lui ouvrirait facilement les portes de la chapelle Sixtine, le prévenu affirme la pureté de ses intentions. Il est venu admirer les brochets d'une façon toute platonique, autant pour juger de leur grosseur que pour étudier les mœurs de ces animaux à l'époque du frai.

Telle était même la fascination exercée sur son imagination par la grosseur de ces ani-

## SOLANGE DE CRESVE

Par E. DE NOVIANT.

Le cœur gros, Solange s'éloigna.

L'enfant avait compris.

Elle ne jugea pas à propos de renouveler la tentative chez les autres bonnes amies de sa mère.

Elle avait dans sa poche les deux ou trois pièces d'or qui constituaient sa bourse de jeune fille. C'était assez pour assurer son existence pendant plusieurs jours. Solange compta sa petite fortune, puis se rendit sans hésiter dans un hôtel de modeste apparence, décidée à y passer la nuit.

### CHAPITRE VIII

DE L'UN DES PRINCIPAUX INCONVÉNIENTS QU'IL Y A POUR LES MAÎTRES D'AVOIR DES SERVITEURS PARESSEUX ET BAVARDS

La lettre que le comte de Cresve montrant avait remise à Théophile Wagner et que sa dévouée camarade la dame Céleste Maupiteux lisait avec lui était, ainsi conçue :

« Ma Solange bien-aimée, toi que je viens d'embrasser pour la dernière fois, soit indulgente pour ton malheureux père dont la triste existence est depuis quelques mois abreuvée de tant d'infortunes, et veuille bien lui pardonner le crime qu'il va commettre.

» Hélas ! ma pauvre enfant, je n'ai pas le courage de survivre plus longtemps à notre ruine, à ta ruine, devrais-je dire, car je te jure qu'à ma dernière heure c'est à toi, à toi seule que je songe. Notre chère villa qui ta vu naître et dans laquelle nous avons passé de si heureux jours ne nous appartient plus ; rien de ce qu'elle renferme n'est plus à nous, ni les bijoux de ta mère, ni ton cher petit berceau, tout va être vendu ! Oh ! ma Solange, que je me sens coupable ! J'ai voulu tenter la fortune, j'ai joué. Hélas ! j'ai tout perdu, tout, à l'exception de trente mille francs que, dans ma folie, j'ai eu la sagesse de te réserver. Tu les trouveras renfermés dans une cassette que j'ai enterrée au pied du grand paulownia, côté sud, c'est tout ce qui te reste de notre immense fortune.

» Adieu, ma Solange, mon ange bien-aimée. Ce que je vais faire est mal, bien mal. Dieu consentira-t-il à me pardonner ? Prie-le, ma

Solange, toi à qui il ne doit rien pouvoir refuser, prie-le pour qu'il ne me tienne pas trop longtemps éloigné de ta sainte mère. Adieu ! ne songe jamais à moi avec trop d'amertume. J'étais né pour le bonheur, l'adversité me trouve sans courage. Adieu, j'obéis à ma destinée. »

Ce fut la Maupiteux, qui la première, eut assez de sang-froid pour prendre la parole. Quand elles sont mauvaises, les femmes ne le sont pas à demi ; elles valent moins que le plus mauvais des hommes.

— Trente mille francs ! c'est une belle aubaine ! Allons ! mon vieux complice, nous n'avons pas perdu notre journée. Je me disais bien ce matin, en vous trouvant si amable et si empressé :

Et puisque je retrouve un ami si fidèle,  
Ma fortune va prendre une face nouvelle.

— Toutefois, vous savez, ami Théophile, je ne me souviens plus exactement du nom du philosophe qui l'a dit, mais celui-là s'y entendait en fait de sentiment : l'occasion est chauve par derrière et...

— C'est-à-dire qu'il ne faut pas la laisser passer si on veut la prendre aux cheveux, c'est bien là, n'est-ce pas, ce que vous avez

voulu dire ?

— Vous êtes aujourd'hui d'une intelligence vraiment extraordinaire et qui me donne bon espoir pour la réussite de notre entreprise.

Puis, comme l'honnête Théophile, au lieu de répondre, semblait réfléchir :

— Ah ! ah ! poursuivit l'aimable greffière, papa a planté ses écus et papa pensait que fille les récolterait. Décidément, de son vivant, papa ne connaissait guère ses auteurs. Ces gens du monde sont extraordinaires, parole d'honneur ! Si le cher trépassé, Dieu veuille avoir son âme et nous ses écus, avait été seulement pendant deux ou trois ans figurant à Bobino ou ailleurs, il saurait que :

Ainsi, pour vous, oiseaux, au bois vous ne nichiez ;  
Ainsi, mouches, pour vous, aux champs vous ne rûchez ;  
Ainsi, pour vous, moutons, vous ne portez la laine ;  
Ainsi, pour vous, taureaux, vous n'écorchez la plaine.

Où donc ai-je recité ces sottises-là ? Ah ! oui, à l'Ambigu dans la *Ferme du Diable* ! M'avez-vous entendue dans le rôle de Proserpine quand, vêtue en reine, je disais...

— Assez causé, la Maupiteux. Laissez là les souvenirs de vos triomphes imaginaires et laissez-moi penser au plus pressé.

— Malgré ce que vos paroles peuvent avoir

maux, qu'il allait s'éloigner, fuir bien loin, pour résister à la tentation de leur envoyer un coup de fusil, quand le garde est arrivé juste à ce moment.

Malheureusement pour lui, le garde ne raconte pas les choses de la même façon : il a vu Panneau épauler et l'on devine le reste, s'il n'était intervenu en faveur des brochets.

Résultat : 30 francs d'amende pour avoir regardé des brochets avec les yeux de la concupiscence et un fusil tout prêt à partir à l'épaule.

#### Un innocent et un coupable

Le sieur Lemoine, meunier à Saint-Florent, pêchait à l'épervier, et le sieur Durand, vigneron à Saint-Hilaire, le regardait. Ni l'un ni l'autre ne pensait mal faire : tel ne fut pas l'avis du garde-pêche qui leur dressa à tous les deux procès-verbal, pour pêcher dans un endroit défendu, d'abord, et avec un filet qui n'avait pas les mailles réglementaires, ensuite.

Le sieur Lemoine exhibe sa licence, ce qui simplifie la chose ; quant à la question de maille, il a pêché par ignorance en pêchant avec ce filet, qui lui donne aujourd'hui maille à partir avec dame Thémis.

Le sieur Durand, lui, trouve un peu raide que le seul fait de regarder prendre du poisson puisse amener un homme à la barre du tribunal. Pêcheur, il ne l'a été de sa vie, et si on lui mettait un épervier sur les bras, il serait aussi embarrassé qu'un poisson d'une pomme.

Aussi le tribunal, estimant que le garde-pêche a commis un excès de zèle, commence par le renvoyer des fins de la plainte purement et simplement et condamne le meunier à 30 fr. d'amende et à la confiscation de l'engin prohibé.

#### Trois innocents

Le sieur Mollet, cultivateur aux Moulins, pêchait à l'épervier, avec son domestique, Dodemant. Un sieur Favereau, de Saumur, qui cherchait des pissellits dans la prairie riveraine, arrêta sa cueillette et se mit à les regarder. Soudain apparut dans le lointain la silhouette du garde-pêche Braux : nos deux pêcheurs décampèrent et Favereau en fit autant. De plus, Dodemant, visant l'endroit le plus profond de l'Authion, y jeta l'épervier, qu'il fut impossible de retirer ensuite.

La raison de cette fuite est assez bizarre : nos pêcheurs, croyant que leur filet n'était pas de mailles réglementaires et craignant un procès, avaient détalé en faisant disparaître ce qu'ils croyaient un corps de délit.

Le garde, qui les avait reconnus, leur dressa procès-verbal ; mais, entre temps, M. Mollet apprit du marchand qui lui avait vendu le filet, que celui-ci était parfaitement réglementaire ; aussi est-ce avec confiance que les prévenus comparurent à la barre.

M. le président leur demandant pourquoi ils

se sont sauvés à l'approche du garde, ils donnent la raison que nous venons d'exposer et, de plus, exhibent une licence parfaitement en règle.

Le ministère public insiste pour démontrer le délit de pêche avec engin prohibé.

M<sup>r</sup> Chevrier demande d'abord que l'on fasse comparaître le garde, dont le procès-verbal est conçu en termes vagues. Le ministère public s'y opposant, à moins d'inscription en faux contre ledit procès-verbal, le défenseur établit que le délit n'a pu être constaté, puisque le garde n'a pas vu l'engin et n'a pu s'assurer par conséquent des dimensions de la maille : il y a là au moins un doute qui doit profiter aux prévenus.

Le ministère public qui sent le terrain lui manquer demande alors l'application de l'article qui permet d'infirmer une amende de 50 fr. à ceux qui refusent de livrer un engin, sur la sommation d'un garde.

A quoi réplique M<sup>r</sup> Chevrier qu'il n'y a pas eu sommation de la part du garde, l'engin ayant été dissimulé avant que celui-ci fût à portée de faire sommation ou constatation quelconque. Cette seconde thèse n'est donc pas plus solide que la première.

Le tribunal, estimant qu'il n'est pas suffisamment prouvé que le sieur Favereau ait pris part à la pêche, le renvoie des fins de la plainte, ainsi que les sieurs Mollet et Dodemant, attendu que les termes vagues du procès-verbal n'établissent pas que l'engin ne fût pas de maille et que, d'autre part, il n'y a pas eu de sommation.

Le garde-pêche Braux en est encore pour un excès de zèle.

#### Épilogue d'une catastrophe

Le propriétaire de la carrière où furent tués trois ouvriers, à Soulanges, est condamné à 100 fr. d'amende pour infraction à la loi sur l'ouverture des carrières.

Ledit propriétaire, s'attendant à être poursuivi du chef d'homicide par imprudence, avait choisi pour défenseur M<sup>r</sup> Gain ; mais le ministère public ayant reconnu qu'aucune imprudence n'était imputable au propriétaire, avait abandonné ce chef de prévention.

Cela ne nous en a pas moins procuré le plaisir d'entendre un trop court plaidoyer de l'éminent avocat du barreau d'Angers.

## NOUVELLES MILITAIRES

#### Les officiers de cavalerie

Voici une décision ministérielle intéressante pour les officiers de cavalerie en service aux grandes manœuvres annuelles :

Le cheval alloué aux lieutenants et sous-lieutenants à titre de deuxième monture sera désigné en tout temps parmi les chevaux de troupes de leur escadron.

Cette seconde monture sera affectée au cavalier ordonnance de l'officier, qui, le cas échéant, en recevra une autre sur l'effectif de l'escadron dont il fait partie.

On continuera à compter les montures supplémentaires comme chevaux de troupe, mais elles seront mises entièrement à la disposition des officiers aux manœuvres.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 14 avril 1893.

La Bourse ouvrait aujourd'hui faible sur la nouvelle d'un coup d'Etat en Serbie, les valeurs autrichiennes en étaient surtout affectées. Cependant les rentes françaises se relèvent un peu en clôture, le 3 0/0 reste à 95.95 et le 4 1/2 à 106.85.

La Banque de France cote 3,920. Le Crédit Foncier est bien tenu à 970. La moyenne d'augmentation des prêts communaux depuis 32 ans a été de 67 millions par an. En 1892 cette augmentation a été de 79 millions.

La Société Générale conserve son cours de 470.50. La bonne tenue de ce titre est justifiée par la marche régulière des opérations qui lui procurent un revenu de 5.34 0/0 au prix actuel.

Le Crédit Lyonnais progresse à 765. Après avoir prélevé sur les bénéfices de 1892 la somme nécessaire pour parfaire le dividende de 30 fr. on reporte 104,953 fr. 73 à l'exercice 1893.

Les obligations Immeubles de France, dont le dernier tirage a eu lieu le 10 avril, cotent les 3 0/0 389.50 et les 4 0/0 474 fr.

L'obligation 4 0/0 Ateliers et Chantiers de la Loire s'échange aux environs de 464 fr.

Le succès de l'émission des 5,000 actions nouvelles du Comptoir des Fonds Nationaux était assuré d'avance par l'intérêt des porteurs d'actions anciennes à user du droit de priorité qui leur était réservé pour souscrire à 500 fr. des titres qui valent 740 fr. sur le marché.

Les Chemins Economiques cotent 428 fr.

CH. HEYMAN et Co.  
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

## MARCHÉS DE PARIS

ESPÈCES	AMENÉS	Vendus	PRIX DU KILOG.		
			1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.
Bœufs.....	2286	2150	1 56	1 40	1 20
Vaches.....	936	"	1 46	1 28	1 04
Veaux.....	1268	1084	2 10	1 70	1 76
Moutons.....	13613	12850	2 04	1 90	"
Porcs gras...	5804	5764	1 50	1 48	1 46
Blés, disponib.	21.25				
Avoines, id....	17.50				

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

## Dernières Nouvelles

#### LE COUP D'ÉTAT SERBE

Belgrade, 14 avril. — Le Roi a fait une sortie en voiture. La population, qui se pressait en foule sur son passage, a poussé des cris de *Vicio!*

#### L'AGITATION EN BELGIQUE

Mons, 14 avril. — Une terrible bagarre a eu lieu cet après-midi à Wasmuel. Un millier de grévistes ont tenté d'incendier la faïencerie.

Une collision a eu lieu à Chapelle. La gendarmerie a fait une charge ; mais, prise de tous côtés et recevant des pierres, elle dut chercher un abri.

L'état de siège est déclaré dans le pays de Mons ; la grève s'étend dans le bassin houiller.

A Liège, à Louvain, à Charleroi, à Verviers, à Gand et à Anvers, la situation s'aggrave ; des collisions sont fréquentes.

A Louvain, les vitraux de l'église neuve, estimés cent mille francs, ont été brisés ; des hôtels particuliers et les locaux des cercles catholiques ont été saccagés.

On compte à l'heure actuelle 62,500 grévistes.

L'entrée des gendarmes dans l'établissement Aerts a été provoqué par une agression de manifestants qui lançaient des porte-allumettes.

Les agents et les gendarmes frappent à tour de bras.

Un semblant de barricade est élevé. La garde civique accourt et déblaie la rue.

La police charge. Des femmes et des enfants sont renversés et blessés.

Les Chevaliers du Travail ont décidé la grève générale pour lundi.

La grève commencera demain.

#### LA GRÈVE D'AMIENS

Le nombre des grévistes augmente. Quelques troubles sans importance sont signalés.

## BOURSE DE PARIS

Du 14 Avril 1893

3 0/0.....	95	82
3 0/0 amortissable.....	96	20
4 1/2.....	106	95

## ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

#### Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 1 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST

de peu galant pour moi, je les excuse en faveur de l'intention qui a dicté les derniers mots que vous venez de prononcer. Seulement vous auriez bien pu n'associer à vos recherches et dire : pensons au plus pressé ; c'eût été plus gracieux. N'oubliez pas que nous sommes deux, Théophile, deux, et puisque je recollecterai, je veux semer.

Et de son air le plus mutin, elle fredonna :

C'est bien plus sûr... et moins trompeur.

— Encore une fois, qu'on se taise. Moi aussi, j'ai été acteur, et je ne passe pas mes journées à m'en vanter.

— Acteur ! vous ! allons donc ! Figurant, et encore... Au reste, on sait bien pourquoi monsieur préfère ne pas se souvenir.

— En ce cas, vous feriez mieux de faire comme moi ; on ne songerait peut-être plus à la rivière de diamants que...

— Langue de vipère !

— Et qui ..

— Gardez-vous bien de jamais la mordre, vous ne manqueriez pas de vous empoisonner.

— ... Et qui de la loge de votre voisine n'a fait qu'un bond dans la vôtre.

— Le fait est que j'ai été terriblement mala-

droite.

— Rien que maladroit ?

— Oh ! mon plus grand tort n'a pas été de la prendre.

— Mais bien...

— De me faire pincer.

— Bravo ! la Maupiteux. Au moins vous avez des principes : il est vrai qu'ils sont déplorables, mais enfin, ce sont des principes.

— Vous en convenez ?

— Qui donc vous a si vigoureusement blindé ?

— Qui ? vous me le demandez ?

Et d'un ton emphatique :

Toi dont je suis l'élève, et qui, depuis vingt ans, m'as aidé, m'as servi dans les choses passées, Tu sais bien jusqu'où vont, dans l'ombre, mes pensées ; Comme un bon architecte au coup d'œil exercé Connaît la profondeur du puits qu'il a creusé.

— Outre que vous parlez comme si vous étiez un homme, la Maupiteux, laissez-moi vous faire observer que vous venez de me tutoyer.

— N'est-ce que cela ? Oh ! si j'étais un homme, croyez que mon affection pour vous ne se bornerait pas là.

— Je le crois sans peine, mais vous me semblez singulièrement en veine ce matin.

— Trente mille francs ! songez donc. La moitié de trente mille francs, Théophile !

— C'est cinq.

— Cinq ! cinq quoi ?

— Cinq mille, parbleu !

— Pourtant deux fois cinq ne font que dix.

— Autrefois, oui ; mais aujourd'hui plus.

— Ah ! vous m'en direz tant. Je compterai quand je serai seule et que j'aurai du papier et un crayon.

— A votre aise, perroquet.

— Perroquet ? Cabotin !

— Allons ! pardonnez-moi, j'ai tort. Vous voyez bien que j'ai voulu plaisanter ; la moitié de trente, c'est huit cent.

— Très bien ! je vous pardonne de tout mon cœur ; mais vous me le payerez, ajouta-t-elle tout bas. Et vous, Théophile, reprit-elle après quelques instants, voulez-vous oublier ce que j'ai pu vous dire de blessant ; car enfin, cabotin...

— C'est bien ! c'est bien ! je ne me souviens plus de rien ; mais, pensa-t-il, vous ne le porterez pas en paradis.

— Ce cher canard !

— Cette excellente amie !

Oui, contre deux amis la fortune est sans armes ; Ce non répare tout : Sais-je grâce à ses charmes,

Si je donne ou j'accepte ? Il efface à jamais Ce mot de bienfaiteur, et ce mot de bienfaits.

— La Maupiteux, j'ai pardonné, n'y revenez plus.

— En avant, marchons  
Trouver les millions  
Que nous partagerons,  
Que nous partagerons !!!

Le conseil était bon ; on le suivit et d'un pas léger les deux complices, en apparence plus unis que jamais, se dirigèrent vers la villa Dauphine.

A travers la grille dorée placée sur le mur d'appui qui borde le parc le long de la rue, ils le découvrirent tout entier.

— Voyez-vous cet arbre splendide dont les branches semblent autant de bras qui vous font signe d'approcher ? murmura Wagner à l'oreille de Céleste.

— Si je le vois ! Mais je ne vois que lui ; là, près du banc.

— Précisément, c'est lui qui est chargé de veiller sur notre trésor, jusqu'au moment où nous nous en chargerons nous-mêmes. Notre trésor ! comme ce mot est doux à prononcer ! Notre trésor !

— Notre trésor ! répéta la Maupiteux, notre trésor !

— Ne le mangeons pas des yeux, si nous voulons qu'il en reste, dit philosophiquement Théophile, en entraînant sa compagne, et, surtout, faisons en sorte de ne pas attirer l'attention sur nous.

(A suivre.)



# Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

## B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

**Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.**

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER



Mairie de Longué

### ADJUDICATION De Travaux

Le DIMANCHE 23 AVRIL 1893, à deux heures du soir, à la Mairie de Longué, il sera procédé à l'adjudication en un seul lot, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour construction et réparations de caniveaux et de bordures de trottoirs dans diverses rues et places de la ville.

Montant du devis. . . 6,000 fr.  
Cautionnement . . . 200 fr.

On pourra prendre connaissance du devis et du cahier des charges au Secrétariat de la Mairie, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Le Maire,  
CAILLEAU, adjoint.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE MAISON, CLOS DE VIGNE

**Moulin des Huraudières**  
Commune de Saint-Cyr-en-Bourg

Belle exposition - Facilités de paiement  
S'adresser à M. REMY CATEAU, à Saint-Cyr, et à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**A LOUER** en totalité ou par partie, Maison et vastes Magasins, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 14.  
— Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie.  
S'adresser rue Cour-St-Jean, 3.

**VIGNES AMÉRICAINES**

**OTHELLO** : 5 fr. le cent, 40 fr. le mille, forte réduction à partir de 5 mille. Ecrire à M. FYNARD, à Langeais (Indre-et-Loire).

Cabinet de M. P. ROBIN  
Arbitre de commerce  
Rue de la Roë, 36, à Angers.

### Restaurant Bourgeois DE PREMIER ORDRE

**A CÉDER DE SUITE**  
Pour cause de changement de position

**Belle situation. Exce lente clientèle**  
Conditions très avantageuses.

S'adresser, pour renseignements et traiter, audit M. ROBIN.

### A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite

### Plusieurs LOGEMENTS

Et petits Jardins

Situés impasse du Chardonnet.  
S'adresser à M. CHAMBOURDON.

### Corsets sur Mesure

**M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> CHATELAIS**  
Saumur, 18, Grande-Rue

**CORSETS DE LUXE ET D'USAGE**  
Corsets Orthopédiques.

Étude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n<sup>o</sup> 3.

### A VENDRE A L'AMIABLE

### Belle PROPRIÉTÉ

Située au centre du département de Maine-et-Loire,

Comprenant : château, beaux bois, étangs, et corps de métiers; Le tout en un seul tenant, à proximité de de x garés, contenant environ 330 hectares.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M<sup>e</sup> CHASLE.

### APPARTEMENT

A LOUER

Comprenant cinq pièces, cave, grenier et mansardes. Eau dans la cuisine. Rue Dupetit Thouars, n<sup>o</sup> 5.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

### MAISON AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 83.

## GR<sup>DE</sup> ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

### IMBERT FILS

Excellent vin rouge d'Algérie. . . . . le litre. 0,40 et 0,50  
Excellent vin rouge du Roussillon . . . . . — 0,60 et 0,70  
Côtes de Bordeaux. . . . . — 0,80 et 1 fr.  
Vin blanc du pays, le litre. . . . . 0,50, 0,60 et 0,80

25 litres donnent droit à 1 litre gratis.

**PRIMEURS** : Asperges, Artichauts, Pommes de terre, Petits Pois en cosse.

**Arrivages tous les jours. Fraîcheur et bon marché.**

**AVIS.** — Les magasins sont fermés dimanches et fêtes à midi.

## ÉTABLISSEMENT MAGÉ ET CIVRAY

Rue des Boires, 6, et rue de la Chouellerie, 3, SAUMUR

### INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Festins, Fêtes de famille, Banquets, etc., comprenant : vaste Cour, Jardin, Salle à manger, Salons, Salle de jeux, et jouissat de l'intimité la plus absolue.

TENTE-SALON pouvant se transporter à volonté. — Le Service est fait à des prix très modérés et d'une manière irréprochable. — Nous laissons aux personnes la liberté de se fournir elles-mêmes le confortable de leurs repas tout en leur louant le matériel nécessaire. — Location en détail de tous les objets concernant le service, tels que : Vaisselle, Verrerie, Argenterie, Plats, Plateaux, Cristaux, Couverts, Linge fin, Tables et Sièges.

Les Dîners sur commande se font à l'établissement ou en ville.

VINS FINS.

La Maison fait aussi les repas de noces, lunchs ou fêtes de famille en dehors de son établissement.

## Hôtel Restaurant des TROIS ANGRES

### A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.  
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.  
Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure  
Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

**N.-B.** — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

EN VENTE

## HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

## PRINTEMPS & ÉTÉ

# MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Été pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — **COUPE REPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.

**Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure**